

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET :
Convention de partenariat
Association APPFL

Nombre de membres en exercice : 15

Convocation en date du :
28/05/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON
Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT
GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES
- M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT -
Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain
MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :
M. Adrien BEAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_19_AP

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et l'Association APPFL (Association de Protection de la Plage et de la Falaise de Leucate) fixant le prix de vente de livre,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

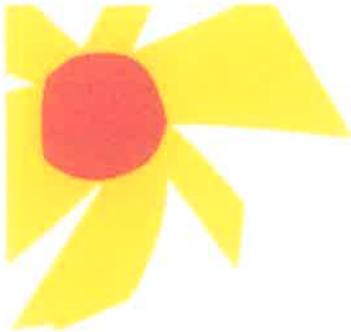
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_19_AP



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'OFFICE DE TOURISME DE LEUCATE, domicilié 185 Rue du VEYRET - Espace Henry de Monfreid - Port-Leucate - 11370 LEUCATE,
SIRET 413 721 952 00021,
Représenté par Monsieur Matt HUMPAGE, Directeur,

D'une part,
Et L'Association de Protection de la Plage et de la Falaise de Leucate (APPFL) domiciliée 2 impasse des frères, 11370 LEUCATE
Association Loi 1901 Enregistrée sous le numéro W113002881
Représentée par Mme Yvonne Fontaine

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent contrat a pour but de définir les conditions suivants lesquelles L'Association de protection de la plage et de la falaise de Leucate propose à l'Office de Tourisme de Leucate, de mettre à la vente un livre écrit par Jacques HIRON relatif à l'histoire de Leucate Plage, intitulé « LE XXÈME SIECLE DE LEUCATE PLAGE ».

Article 1 :

L'Association de protection de la plage et de la falaise de Leucate a arrêté le prix de vente public de ce livre à 29.50€ l'unité.

Article 2 :

L'Association de protection de la plage et de la falaise de Leucate s'engage à mettre ce livre à la disposition de l'Office de Tourisme de Leucate, en dépôt vente, au prix de 29.50€ l'unité.

Un bon de dépôt sera établit à chaque livraison.

Les exemplaires sont placés sous la responsabilité de l'Office de Tourisme.

Office de Tourisme
Classe Catégorie 1

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port-Leucate - 11370 LEUCATE
Tél. : 33(0)4 68 40 81 31 - tourisme.leucate@gmail.com
APE : 5990Z / SIRET 413 721 952 00021 / APST 11001120011 / TVA FR4401372195200021

REÇU EN PREFECTURE
tourisme-leucate.fr le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
73_00-011-413721952-20250605-D2025_19_AP



Un état des ventes sera réalisé deux fois par an par le responsable boutique et fournit à L'Association de protection de la plage et de la falaise de Leucate. Une facture du montant des ventes déduction faite de la commission de 10% sera, ensuite, établie par L'Association de protection de la plage et de la falaise de Leucate et déposée sur Chorus Pro.

Article 3 :

L'Office de Tourisme de Leucate s'engage à vendre ce livre au prix public de 29.50€ l'unité

Article 4 :

L'encaissement par l'Office de Tourisme se fera sur le logiciel We Log in. Les recettes seront déposées auprès du Trésor Public.

Article 5 :

L'Office de Tourisme s'engage à payer L'Association de protection de la plage et de la falaise de Leucate, par mandat administratif, dès réception de la facture sur Chorus Pro.

Article 6 :

L'Association de protection de la plage et de la falaise de Leucate s'engage par le présent contrat, pour la vente de ce livre. Ils conviennent, dans la mesure du possible, de régler à l'amiable tous litiges pouvant survenir à propos du présent contrat, les signataires ayant à charge de trouver un accord.

Néanmoins, à défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente du Tribunal de Narbonne (11100).

Fait à Leucate, le 07 Mai 2025

Pour L'Association de protection
de la plage et de la falaise de Leucate
Yvonne Fontaine

Office de Tourisme
Classé Catégorie 1

Éspace Henry de Monfreid
105 Rue du Meyret - Port Leucate - 34290 LEUCATE
Tel. +33(0)4 68 40 91 31 - tourisme@leucate@gmail.com
APE 7990Z / SIRET 413 721 957 00021 / APEF IM00112001 / TVA FR4041372195200021

Pour L'Office de Tourisme
Matt Humpage

REÇU EN PREFECTURE
tourisme-leucate.fr le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
73_CO-011-413721952-20250605-D2025_19_AP